

Les langues, dont la langue luxembourgeoise... et autre chose

Serge
Kollwelter

Le Luxembourg est un des rares pays d'Europe à ne pas avoir une politique d'accueil et d'intégration explicite et volontariste des étrangers. Peut-être qu'il est, en tant que principal pays d'immigration, convaincu de son propre discours sur l'intégration réussie des étrangers, réussite qui rendrait superflue toute politique en la matière. Notons cependant que le programme gouvernemental prévoit d'introduire des cours de langue et d'éducation civique obligatoires en vue respectivement de l'acquisition de la nationalité et de la double nationalité. Donner corps à cette déclaration, qui semble davantage relever de la volonté de rendre plus ardu encore l'accès à la nationalité, mettrait le Luxembourg en porte-à-faux avec tous les pays pour lesquels l'acquisition de compétences linguistiques et de la connaissance du pays doit se situer et se situe au début du parcours d'intégration.

Un récent séminaire*, organisé par le Commissariat du gouvernement aux étrangers et l'ASTI, a permis de savoir ce qui se fait en la matière dans les trois pays voisins et aux Pays-Bas. Pour chacun de ces pays, le moment d'arrivée, l'accueil des « nouveaux » est essentiel. Par une approche volontariste, on agit de façon préventive, on n'attend pas que les problèmes linguistiques et d'adaptation se posent, on essaie d'équiper le nouvel arrivant avec des connaissances linguistiques et de l'information sur la société d'accueil. Dans les quatre pays, le programme respectif s'adresse à celles et à ceux qui ont la perspective d'un séjour de longue durée, par exemple par le regroupement familial. En restent exclus étudiants, demandeurs d'asile ou sans-papiers. On distingue deux types de modalités : l'obligatoire et l'incentive. Exemples : en Allemagne, la participation au programme réduit pour l'intéressé la durée pour l'accès à la nationalité. En Belgique et aux Pays-Bas, il y a des sanctions financières ; l'aide sociale peut être réduite ou coupée.

En France, l'intéressé reçoit le jour même de la plate-forme d'accueil la carte de séjour d'une année. Le programme effectué procure la carte de séjour de dix ans, évitant un renouvellement annuel. La certification linguistique fournie après les cours d'intégration vaut pour l'accès à la nationalité française. Les contenus comprennent par-

tout des cours de langue et d'information sur la société qui vont de 200 à 600 heures.

En France, le « contrat d'intégration » n'est offert pour l'instant que dans une partie des régions : 20 000 fonctionnaires et 60 millions d'euros hors cours de langue pour 60 000 nouveaux venus en 2005. 200 millions d'euros annuels aux Pays-Bas. Les objectifs et attentes politiques sont en général plus ambitieux que les moyens que l'on se donne.

Si les Pays-Bas ont été pendant des années l'exemple à suivre pour d'autres, un revirement radical est en train de s'y opérer à partir du 1er janvier 2006. Dorénavant, il faudra faire un test de langue dans l'ambassade néerlandaise du pays d'origine. Les cours de langue aux Pays-Bas deviendront payants. La nouvelle politique néerlandaise a pour but d'empêcher une nouvelle immigration. Nous n'en sommes pas là au Luxembourg, puisque la création d'emplois et la population vieillissante nourrissent la nécessité d'un solde migratoire positif.

Cependant, certaines questions restent posées au Luxembourg. Évoquons-en quelques-unes. Laquelle des langues à apprendre par le primo arrivant au Luxembourg ? Apprendre la langue à l'arrivée comme partout ailleurs ou beaucoup plus tard en vue de la naturalisation, comme le prévoit le gouvernement luxembourgeois ?

Il faut se féliciter des réflexions faites au Luxembourg, pourvu qu'elles débouchent rapidement au moins sur des projets-pilotes. Il est regrettable qu'une coordination interministérielle fasse défaut : initiative pour des cours d'intégration par le ministère de la Famille et de l'Intégration au travers du Commissariat du gouvernement aux étrangers, réalisés par le ministère de l'Éducation nationale et son Service de l'éducation des adultes, le tout sous la haute surveillance du ministère de la Justice et l'absence remarquée du ministère de l'Immigration.

Dire que d'aucuns prétendent qu'immigration et intégration sont fortement liées...

* Séminaire: « Vous avez dit cours d'intégration ? », les expériences belge, française, allemande et néerlandaise. Luxembourg, 27 mai 2005

La nouvelle politique néerlandaise a pour but d'empêcher une nouvelle immigration. Nous n'en sommes pas là au Luxembourg, puisque la création d'emplois et la population vieillissante nourrissent la nécessité d'un solde migratoire positif.